

62 CONV-ARC
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE : 1 000 Euros
SIEGE SOCIAL : 182 bis rue de Charenton 75012 Paris
R.C.S PARIS 881 843 460
DECISIONS COLLECTIVE DES ASSOCIES
EN DATE DU 17 Mars 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le dix-sept mars,

Le 17 mars à 10 heures

Les soussignés : Monsieur BOUTARD Anthony et Monsieur KAIDI Mohamed, associés

Propriétaire de l'intégralité du capital et des droits de vote de la société 62 CONV-ARC, une société civile immobilière de 1000 euros dont le siège social est situé 182 bis rue de Charenton 75012 Paris et dont le numéro unique d'identification est le 881 843 460 RCS PARIS

Après avoir pris connaissance du rapport du Gérant ont pris les décisions suivantes :

TRANSFERT DE SIEGE, modification de l'article 4 des statuts
Pouvoir pour accomplir les formalités

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, décide de transférer le siège social du 182 bis rue de Charenton 75012 Paris au

- 49 Rue de Ponthieu Lot 41 75008 Paris

à compter de ce jour, les statuts ont été modifiés en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident en conséquence de modifier corrélativement l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4- SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé 49 Rue de Ponthieu Lot 41 75008 Paris.

Le reste de l'article demeure inchangé

Cette décision est prise à l'unanimité


MK

62 CONV-ARC
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE : 1 000 Euros
SIEGE SOCIAL : 182 bis rue de Charenton 75012 Paris
R.C.S PARIS 881 843 460
DECISIONS COLLECTIVE DES ASSOCIES
EN DATE DU 17 Mars 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le dix-sept mars,

Le 17 mars à 10 heures

Les soussignés : Monsieur BOUTARD Anthony et Monsieur KAIDI Mohamed, associés

Propriétaire de l'intégralité du capital et des droits de vote de la société 62 CONV-ARC, une société civile immobilière de 1000 euros dont le siège social est situé 182 bis rue de Charenton 75012 Paris et dont le numéro unique d'identification est le 881 843 460 RCS PARIS

Après avoir pris connaissance du rapport du Gérant ont pris les décisions suivantes :

TRANSFERT DE SIEGE, modification de l'article 4 des statuts
Pouvoir pour accomplir les formalités

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, décide de transférer le siège social du 182 bis rue de Charenton 75012 Paris au

- 49 Rue de Ponthieu Lot 41 75008 Paris

à compter de ce jour, les statuts ont été modifiés en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident en conséquence de modifier corrélativement l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4- SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé 49 Rue de Ponthieu Lot 41 75008 Paris.

Le reste de l'article demeure inchangé

Cette décision est prise à l'unanimité


MK

TROISIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

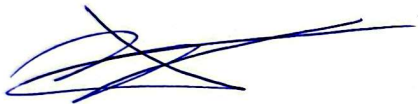
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

Monsieur KAIDI Mohamed
Gérant



Monsieur BOUTARD Anthony



Monsieur KAIDI Mohamed



AB
MK